



Sanctions belges contre Israël : l'exception dans une UE majoritairement complice

Description

Plusieurs sanctions viennent d'être annoncées ce mardi 2 septembre par nos voisins belges à l'encontre du régime colonial israélien. Le ministre des affaires étrangères a déclaré en même temps que la Belgique reconnaîtrait la Palestine lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, sous certaines conditions uniquement.

Par l'Agence Média Palestine, le 4 septembre 2025.



**Sanctions belges
contre Israël :
l'exception dans une
UE majoritairement
complice**

« La Palestine sera reconnue par la Belgique lors de la session de l'ONU ! Et des sanctions fermes sont imposées au gouvernement israélien ». C'est par ce message publié sur le réseau social X que le chef de la diplomatie belge Maxime Prévot a rendu public l'accord trouvé par la coalition gouvernementale au pouvoir sur plusieurs questions liées à la Palestine.

La première concerne la reconnaissance de l'Etat de Palestine, question hautement politique en ces temps où Israël mène une guerre génocidaire pour effacer l'existence du peuple palestinien. Cette reconnaissance sera rendue officielle par la Belgique lors de la prochaine Assemblée générale des pays membres de l'ONU, qui se déroulera du 9 au 23 septembre prochain à New York.

Une reconnaissance sous condition ?!

L'annonce de cette reconnaissance à venir s'accompagne de plusieurs conditions. Pour la Belgique, pas question de reconnaître un Etat palestinien simplement pour soutenir le droit d'un pays à exister. La Palestine doit montrer patte blanche. Ainsi cette reconnaissance se fera par étapes. Elle reste donc tout à fait conditionnelle, car elle suppose notamment que le Hamas se retire du pouvoir dans la bande de Gaza.

Cette première condition pose déjà question. Pour se retirer du pouvoir, il faudrait donc que de nouvelles élections soient organisées, dans l'enclave palestinienne plongée dans la famine et sous le coup des bombardements israéliens meurtriers depuis presque 23 mois. Ces élections sont donc en réalité subordonnées au bon vouloir de l'Etat génocidaire israélien.

La seconde condition, c'est la libération de l'intégralité des otages israéliens restants aux mains du Hamas : « La reconnaissance ne sera [à?] formalisée dans un arrêté royal que lorsque le dernier otage israélien sera libéré et que des organisations terroristes comme le Hamas auront été cartées de la gouvernance de la Palestine ». A ce niveau, le mouvement politique armé de résistance palestinien a notamment annoncé aujourd'hui être prêt à accepter leur libération dans le cadre des négociations pour obtenir un cessez-le-feu dans la bande de Gaza.

Cette reconnaissance sous condition de l'Etat de Palestine marche dans les traces de celle esquissée par la France et l'Arabie Saoudite lors de leur conférence commune organisée en juillet dernier. La proposition sera examinée lors de la prochaine Assemblée de l'ONU à New York, et mènerait à la création d'un Etat palestinien impuissant face aux agressions israéliennes, comme l'explique Raphaëlle Maison, professeure de droit public à Paris Sud, dans les colonnes de *Orient XXI* : « Sous couvert d'une aide à l'autonomie palestinienne, le texte soutient en réalité la création d'un Etat palestinien démilitarisé, qui sera donc soumis à l'expansionnisme israélien. (à?) Il s'agit de rendre impossible un Etat souverain, en soutenant une entité sous contrôle, un Etat privé des attributs essentiels de la souveraineté. »

Si la Palestine est déjà reconnue par 148 Etats, ce qui donne une dimension supplémentaire aux récentes annonces de la diplomatie belge ce sont les sanctions qui vont être mises en place dans le même temps.

â?i et une batterie de sanctions contre IsraË«l

Elles sont au nombre de douze. Les sanctions belges ã lâ??encontre du rÃ©gime israË©lien ont ã©tÃ© rendues publiques par le gouvernement belge en mÃªme temps que lâ??annonce de reconnaissance sous conditions de lâ??Etat de Palestine. Parmi elles, on trouve â??lâ??interdiction dâ??importer des produits provenant de colonies illÃ©gales, un examen des politiques de passation des marchÃ©s publics avec les entreprises israË©liennes et des restrictions ã lâ??assistance consulaire aux Belges vivant dans des colonies illÃ©gales ã».

Le quotidien belge *Le Soir* affirme aussi que le gouvernement â??plaidera pour lâ??interdiction totale de lâ??exportation et du transit dâ??armes vers IsraË«l depuis la Belgiqueâ?•. Les ministres extrÃ©mistes ã lâ??instar de Bezalel Smotrich (ministre des Finances dâ??extrÃªme-droite, membre du gouvernement de Netanyahu) devraient ãªtre interdits dâ??entrer sur le territoire belge.

A lâ??Ã©chelle europÃ©enne, la Belgique entend soutenir au niveau europÃ©en â??la suspension complÃªte des volets commerciaux et recherche de lâ??accord dâ??association avec IsraË«lâ?•. Cet accord vieux de 25 ans est remis en cause depuis plusieurs mois par les exactions et le gÃ©nocide israË©lien dans la bande de Gaza, sans pour autant que lâ??Union europÃ©enne nâ??arrive ã un quelconque consensus sur des mesures restrictives ã adopter.

Les sanctions annoncÃ©es par le gouvernement belge sont donc notables, mais surtout car elles tranchent avec lâ??apathie gÃ©nÃ©rale au sein des pays de lâ??Union europÃ©enne sur le plan national et communautaire. Le niveau gÃ©nÃ©ral est tellement bas que ces annonces dÃ©notent et placent la Belgique dans les premiers rangs des pays qui tentent un tant soit peu dâ??agir diplomatiquement contre le rÃ©gime israË©lien.

Un engagement limitÃ© mais qui contraste avec le laisser-faire criminel dâ??autres pays europÃ©ens

Au sein des 27, la tendance est plutÃ´t au laissez-faire et ã la complicitÃ© de facto avec le gÃ©nocide en cours. Aucun des pays membres nâ??a pour le moment rompu ses relations diplomatiques avec IsraË«l. Si certaines sanctions Ã©conomiques ont ã©tÃ© mises en place par des pays comme la Slovaquie qui sera bientÃ´t rejointe par la Belgique, le journaliste et militant pour la Palestine GwenaË«l BreË«s souligne que ces derniÃªres sont sans commune mesure avec les sanctions Ã©conomiques et financiÃªres qui ont ã©tÃ© prises ã lâ??encontre de la Russie depuis le dÃ©but de lâ??invasion de lâ??Ukraine.

Idem quant aux interdictions dâ??entrÃ©e sur le territoire, qui se limitent pour lâ??instant ã deux ministres du gouvernement seulement, et qui ne concernent mÃªme pas le chef du gouvernement et premier homme politique du rÃ©gime gÃ©nocidaire israË©lien Benjamin Netanyahu. Câ??est aussi sans compter sur la reprÃ©sentation extrÃªmement pauvre des pays de lâ??Union europÃ©enne parmi les nations sâ??Ã©tant jointes ã la plainte dÃ©posÃ©e par lâ??Afrique du Sud auprÃªs de la Cour de justice internationale contre IsraË«l pour crimes contre lâ??humanitÃ©. En effet, seules lâ??Espagne, lâ??Irlande et le Portugal sont associÃ©s ã cette dÃ©marche.

Le cas franÃ§ais est encore plus criant dans son inaction, puisque notre pays nâ??a pris littÃ©ralement aucune mesure restrictive ã lâ??encontre dâ??IsraË«l, exception faite de la reconnaissance ici encore conditionnelle de lâ??Etat de Palestine. Les annonces belges brillent donc plus face ã lâ??impunitÃ© dâ??IsraË«l quâ??entretiennent les pays occidentaux que par leur caractÃ©re rÃ©ellement

d'acteurs déterminant et novateur. Pendant ce temps, la Palestine continue de souffrir des exactions israéliennes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

date de création
2025/09/04